



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

4

Compte d'Etat

Comptes spéciaux

2015

Impressum

Rédaction

Administration fédérale des finances
Internet: www.efv.admin.ch

Distribution

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne
www.bbl.admin.ch/bundespublikationen
No d'art. 601.300.15f

TABLE DES MATIERES

Tome 1 Rapport sur le compte de la Confédération

Aperçu des chiffres et résumé
Commentaire sur le compte annuel
Compte annuel
Indicateurs
Arrêté fédéral

Tome 2A Compte des unités administratives – chiffres

Postes comptables
Crédits d'engagement et plafonds des dépenses

Tome 2B Compte des unités administratives – exposés des motifs

Postes comptables
Crédits d'engagement et plafonds des dépenses
Informations complémentaires sur les crédits

Tome 3 Explications complémentaires et tableaux statistiques

Explications complémentaires
Tableaux statistiques

Tome 4 Comptes spéciaux

Fonds pour les grands projets ferroviaires
Fonds d'infrastructure
Régie fédérale des alcools

Structure des rapports sur l'état des finances

Le *tome 1* présente, sous une forme condensée, la situation des finances fédérales. L'annexe fournit des informations complémentaires importantes pour l'appréciation des chiffres.

Le *tome 2* présente toutes les données liées aux postes comptables (compte de résultats et compte des investissements). Les chiffres présentés dans ce tome prennent en considération, contrairement aux tomes 1 et 3, les charges et les revenus issus de l'imputation interne des prestations entre les unités administratives. Les chiffres figurent dans le tome 2A et les exposés des motifs dans le tome 2B.

Le *tome 3* présente dans le détail, au chapitre «Explications complémentaires», les postes de recettes et de dépenses ainsi que les domaines transversaux (personnel, investissements, technologies de l'information et de la télécommunication, Trésorerie fédérale, GMEB et imputation des prestations). La partie statistique propose des informations financières détaillées sur plusieurs années.

Le *tome 4* englobe les comptes spéciaux gérés hors du compte de la Confédération (tomes 1 à 3).

Comptes spéciaux

	Page
1 Fonds pour les grands projets ferroviaires	5
Arrêté fédéral II (projet)	14
2 Fonds d'infrastructure	15
Arrêté fédéral III (projet)	25
3 Régie fédérale des alcools	27
Arrêté fédéral IV (projet)	39



Table des matières

	Page
1 Fonds pour les grands projets ferroviaires	9
11 Bases légales, structure et compétences	9
12 Fonctionnement du fonds	9
13 Compte 2015	10
Arrêté fédéral II (projet)	14

11 Bases légales, structure et compétences

Le fonds pour les grands projets ferroviaires (fonds FTP), créé en 1998, sert au financement des grands projets d'aménagement sur le réseau ferré suisse. Il est alimenté par des apports à affectation obligatoire provenant des recettes de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP), de la TVA et de l'impôt sur les huiles minérales. En 2015, tout juste 1,7 milliard de francs ont été prélevés sur le fonds pour réaliser les projets d'aménagement; environ deux tiers de ce montant ont été utilisés pour financer l'achèvement de la nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA). Le fonds FTP a été relayé par le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) le 1.1.2016

La base légale du fonds pour les grands projets ferroviaires est l'art. 196, ch. 3 (disposition transitoire ad art. 87), al. 3, de la Constitution. Les procédures qui le régissent sont fixées dans l'arrêté fédéral du 9 octobre 1998 portant règlement du fonds pour les grands projets ferroviaires (RS 742.140). Le tableau de la page 10 donne un aperçu général de la structure du fonds.

Le fonds est juridiquement dépendant et doté d'une comptabilité propre. Il se compose d'un compte de résultats et d'un bilan.

Le *compte de résultats* comprend

- les revenus, qui se composent des apports au fonds sous forme de recettes affectées, des prêts inscrits à l'actif ainsi que des intérêts actifs sur les prêts, et
- les charges, qui se composent des prélèvements consacrés aux projets, des intérêts passifs sur les engagements du fonds, de la réévaluation des actifs ainsi que, dans une phase ultérieure, des remboursements des avances accordées par la Confédération.

Dans le cadre des compétences définies à l'art. 196, ch. 3, al. 2, de la Constitution, le *Conseil fédéral* décide périodiquement dans quelle mesure les différents moyens financiers prévus sont versés au fonds. Il prend sa décision sur la base d'une planification financière garantissant la couverture des coûts des projets (art. 4 du règlement). Parallèlement à l'élaboration du budget, le Conseil fédéral établit une planification financière sur trois ans et informe le Parlement des résultats obtenus (art. 8, al. 2, du règlement).

L'*Assemblée fédérale* fixe chaque année par un arrêté fédéral simple, en même temps que le budget de la Confédération, les moyens financiers consacrés aux différents projets. Pour ce faire, elle approuve un crédit budgétaire pour chaque projet (art. 3 du règlement). C'est également l'Assemblée fédérale qui approuve les comptes du fonds (art. 8, al. 1, du règlement).

12 Fonctionnement du fonds

Depuis la création du fonds, les dépenses d'investissement et la rémunération (intérêt) de l'avance ont été supérieures aux recettes affectées. Le solde négatif du compte de résultats est donc couvert annuellement par l'octroi de prêts de trésorerie (art. 6, al. 1, du règlement) qui, avec le temps, s'accumulent au niveau du bilan du fonds. Les avances octroyées ne peuvent excéder 8,6 milliards de francs (prix de 1995) en valeur cumulée (art. 6, al. 2, du règlement). Elles ont été indexées jusqu'à la fin de 2010. Pour refinancer à son tour l'octroi d'avances au fonds, la Confédération doit emprunter les fonds nécessaires sur le marché des capitaux, augmentant ainsi le niveau d'endettement de l'Etat.

Transfert vers le fonds d'infrastructure ferroviaire

Conformément au projet FAIF (message relatif à l'initiative populaire « Pour les transports publics » et sur le contre-projet direct [arrêté fédéral portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire]) accepté par le

peuple et les cantons lors des votations du 9.2.2014, le fonds FTP a été relayé par le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) de durée indéterminée. La loi du 21 juin 2013 sur le fonds d'infrastructure ferroviaire (LFIF, RS 742.140) reconduit les dispositions de remboursement du règlement actuel du fonds. A partir du 1.1.2019 au plus tard, 50 % des apports RPLP à affectation obligatoire et des apports de l'impôt sur les huiles minérales utilisées comme carburant seront engagés par le FIF à la rémunération et au remboursement intégral des dettes du fonds FTP (art. 11 LFIF). Le fonds ne doit pas s'endetter plus que jusqu'à concurrence des avances versées. Il constitue à cet effet une réserve appropriée afin de compenser les fluctuations des apports (art. 7 LFIF). Cela permettra de diminuer le poste des avances au bilan du FIF et de réduire les engagements du fonds vis-à-vis de la Confédération. Au niveau du bilan de la Confédération, le poste des avances figurant sous patrimoine financier diminuera, de même que la part de l'endettement de la Confédération dû aux grands projets ferroviaires.

13 Compte 2015

Les recettes affectées, d'une somme de 1319 millions, ont été inférieures de 71 millions (- 5,1 %) à ce qui avait été prévu dans le budget. Les apports de la RPLP, de 721 millions, ont été inférieurs de 43 millions à la valeur inscrite au budget, notamment du fait que la prestation du trafic routier des marchandises a connu une évolution sensiblement plus mauvaise que prévu. Comparé au compte 2014, l'apport de la RPLP accuse même un recul de 109 millions puisqu'en 2015, une part plus élevée des recettes, à hauteur de 225 millions, a été retenue dans les finances fédérales. Ces fonds ont été employés – comme le prévoit l'art. 85, al. 2, Cst. – à couvrir les coûts (externes) occasionnés par le trafic routier. L'apport, de 311 millions, du pour-mille de la TVA est aussi inférieur de 17 millions au budget. Les apports, de 287 millions, issus de l'impôt sur les huiles minérales utilisées comme carburant et qui constituent 25 % des dépenses destinées aux lignes de base NLFA, ont été inférieurs de 11 millions au budget du fait que tous les travaux n'ont pas pu être exécutés comme prévu, notamment au tunnel de base du Ceneri.

Compte tenu des crédits supplémentaires et des transferts de crédit (au total 103 mio), les ressources disponibles pour les différents projets s'élevaient à 1764 millions, alors que 1681 millions ont été prélevés pour les différents projets. Ainsi, quelque 83 millions ou 4,7 % des crédits à disposition n'ont pas été requis.

Les prélèvements destinés à financer des projets dans le cadre de la NLFA (sans l'analyse de la capacité des axes nord-sud ni l'acquisition des terrains du tracé) se sont élevés à 1074 millions de francs; ils ont donc été inférieurs de 47 millions (- 4,2 %) aux prévisions. Cette économie touche essentiellement l'axe du Saint-Gothard qui a requis 40 millions de moins (- 4,2 %) car la planification de la technique ferroviaire du Ceneri progresse moins rapidement que prévu et plusieurs échéances

de prestations convenues et donc de paiement n'ont pas encore été atteintes. L'axe du Loetschberg atteste d'un solde de crédit de 2,3 millions (- 90 %). Ce recul du besoin financier s'explique principalement par le retard des projets tiers «Autoroute A9» et «3^e correction du Rhône» ainsi que par l'ajournement de la construction de parties d'installations destinées au tunnel de base du Loetschberg. Les aménagements de tronçons sur l'axe du Loetschberg ont requis 7,4 millions, soit tout juste 4,6 millions de moins qu'inscrit au budget. Ce recul est également imputable au retard du projet tiers «Autoroute A9». Les autres prélèvements destinés à la NLFA se sont majoritairement situés dans le cadre du budget.

La 1^{re} étape de RAIL 2000 a requis presque intégralement les 34,2 millions inscrits au budget. Les crédits destinés au développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB) ont aussi été pratiquement épuisés (- 3,0 %). Les mesures d'aménagement sur les tronçons d'accès à la NLFA ont engendrés des dépenses à hauteur de 63 millions (- 9,8 %), celles sur le reste du réseau de tronçons 314 millions (- 0,1 %). Les mesures de compensation en faveur du transport régional ont nécessité 4,6 millions, soit un peu plus de la moitié des ressources prévues (- 47 %).

Les dépenses pour le *corridor 4 mètres* des lignes d'accès à la NLFA ont été inférieures à la valeur inscrite au budget. 17,9 millions ont été utilisés pour les mesures en Suisse (- 29 %) et 0,3 million pour celles en Italie (- 91 %). Les économies de 7,4 millions réalisées par rapport au budget pour les mesures en Suisse s'expliquent par le projet de construction du nouveau tunnel de Bözberg: les travaux ont pu être adjugés à des conditions nettement plus avantageuses que prévu. Concernant les mesures en Italie, la société d'infrastructure italienne RFI n'a sollicité que peu de fonds en vue des travaux de planification de la ligne de Luino.

Apports prov. de recettes affectées



Prélèvements consacrés aux projets



Comme c'était déjà le cas les années précédentes, la majeure partie des ressources du fonds FTP est absorbée par la NLFA. Le futur développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB), un des éléments de Rail 2000, gagne peu à peu en importance. Entre parenthèses: valeurs selon compte 2015, en millions de francs

Les prélèvements effectués sur le fonds FTP pour le *raccordement au réseau ferroviaire européen à haute performance (raccordement LGV)* se sont élevés à quelque 74 millions et se situent donc 8,8% en dessous de la valeur inscrite au budget. Cela s'explique principalement par le solde de crédit de 6 millions (- 91%) pour les aménagements Bienne-Belfort. La ratification de la convention ad hoc par la France a pris du retard, ce qui a ajourné le versement des fonds prévus pour la planification. De plus, le début de la construction en France a également été retardé. Le raccordement à l'aéroport de Bâle-Mulhouse a aussi requis des fonds dans une mesure inférieure au budget: en effet, les ressources n'ont pas été sollicitées car les conditions-cadre politiques en vue de la construction ne sont toujours pas clarifiées. La plupart des autres lignes LGV ont donné lieu à des appels de fonds.

Dans le cadre de la *protection contre le bruit*, 85 millions étaient à disposition en 2015 pour les dépenses liées aux tronçons existants. Sur ce montant, 79 millions ont été utilisés, soit 7% de moins que prévu au budget.

Les intérêts sur les avances se sont élevés à 138 millions et sont inférieurs de 11 millions au budget. Le fonds FTP a de nouveau pu profiter d'intérêts particulièrement bas. Les intérêts des prêts se sont élevés à 0,7 million.

Le fonds FTP boucle ses comptes 2015 sur un découvert de 494 millions, soit 24 millions de moins que prévu par le budget, compte tenu de tous les crédits supplémentaires et de tous les transferts de crédit. Les avances cumulées passent donc de 8313 à 8807 millions. Le dernier compte du fonds FTP se situe donc 923 millions en deçà de la limite légale possible des avances.

Comme l'année précédente, des prêts conditionnellement remboursables à intérêt variable, à hauteur de 45 millions, sont passés de la comptabilité du fonds au bilan de la Confédération. Ainsi, les prêts affectés à l'axe du Loetschberg ont diminué pour s'établir à 2086 millions. Il a fallu procéder à cette élimination comptable afin que le remboursement des prêts fédéraux par BLS Réseau SA dans le cadre de la convention de prestations 2013-2016 puisse être décompté dans les comptes de la Confédération 2015.

Compte de résultats

CHF	Compte 2014	Budget y c. suppléments 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014	
				val.abs.	%
Revenus	2 439 476 097	2 866 529 000	2 814 444 228	374 968 131	15,4
Recettes affectées	1 409 898 846	1 389 721 700	1 319 138 795	-90 760 050	-6,4
Taxe sur la valeur ajoutée	313 588 224	328 000 000	311 251 944	-2 336 280	-0,7
Redevance sur le trafic des poids lourds	829 975 084	763 500 200	720 763 344	-109 211 741	-13,2
Impôt sur les huiles minérales	266 335 538	298 221 500	287 123 508	20 787 970	7,8
Inscription à l'actif des prêts remboursables, Confédération	1 250 000	6 780 000	6 780 000	5 530 000	442,4
Inscription à l'actif de prêts à taux variable conditionnellement remboursables	838 480 429	951 920 000	994 345 135	155 864 706	18,6
NLFA, dont					
axe du St-Gothard	423 080 429	475 000 000	455 045 135	31 964 706	7,6
aménagements Saint-Gall - Arth-Goldau	6 100 000	–	5 300 000	-800 000	-13,1
amélior. apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg	–	9 000 000	1 700 000	1 700 000	n.d.
amélior. apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard	144 100 000	94 500 000	119 500 000	-24 600 000	-17,1
Rail 2000, dont					
1 ^{re} étape	10 300 000	25 650 000	31 100 000	20 800 000	201,9
mesures prévues à l'art. 4, let. a, LDIF	34 700 000	59 670 000	50 000 000	15 300 000	44,1
mesures prévues à l'art. 4, let. b, LDIF	177 500 000	212 500 000	266 600 000	89 100 000	50,2
mesures de compensation dans le trafic régional (art. 6 LDIF)	–	1 650 000	3 000 000	3 000 000	n.d.
corridor de 4 mètres mesures en Suisse	11 200 000	21 505 000	15 700 000	4 500 000	40,2
Raccordement au réseau européen	31 500 000	52 445 000	46 400 000	14 900 000	47,3
Perte	189 846 822	518 107 300	494 180 298	304 333 475	160,3
Charges	2 439 476 097	2 866 529 000	2 814 444 228	374 968 131	15,4
Prélèvements consacrés aux projets	1 443 450 103	1 764 406 000	1 681 003 453	237 553 350	16,5
NLFA, dont					
surveillance du projet	2 231 818	3 036 000	2 993 127	761 309	34,1
axe du Loetschberg	4 000 000	2 550 000	262 635	-3 737 365	-93,4
axe du St-Gothard	846 160 858	950 000 000	910 054 907	63 894 048	7,6
aménagements Saint-Gall - Arth-Goldau	6 505 960	7 100 000	6 913 600	407 640	6,3
amélior. apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg	2 013 600	12 000 000	7 428 400	5 414 800	268,9
amélior. apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard	161 546 880	146 000 000	145 947 400	-15 599 480	-9,7
garantie du tracé	3 202	250 000	222 624	219 422	6851,7
analyse de la capacité des axes nord-sud	217 251	180 000	140 747	-76 503	-35,2
Rail 2000, dont					
1 ^{re} étape	14 785 600	34 200 000	34 197 200	19 411 600	131,3
mesures prévues à l'art. 4, let. a, LDIF	37 970 287	70 200 000	63 326 230	25 355 943	66,8
surveillance des mesures prévues à l'art. 4, let. a, LDIF	–	200 000	–	–	n.d.
mesures prévues à l'art. 4, let. b, LDIF	216 893 683	314 500 000	314 328 655	97 434 972	44,9
surveillance des mesures prévues à l'art. 4, let. b, LDIF	109 238	300 000	20 529	-88 709	-81,2
mesures de compensation dans le trafic régional (art. 6 LDIF)	1 292 199	8 700 000	4 625 125	3 332 926	257,9
planification du développement ultérieur de l'infrastructure ferroviaire (Rail 2030)	6 057 512	20 000 000	19 101 649	13 044 137	215,3
corridor de 4 mètres mesures en Suisse	11 415 505	25 300 000	17 936 229	6 520 724	57,1
corridor de 4 mètres mesures en Italie	–	3 600 000	322 480	322 480	n.d.
Raccordement au réseau européen, dont					
surveillance du projet	–	200 000	–	–	n.d.
aménagements Saint-Gall - St-Margrethen	288 000	2 000 000	1 686 000	1 398 000	485,4
aménagements Lindau - Geltendorf	1 250 000	6 780 000	6 780 000	5 530 000	442,4
aménagements Bulach - Schaffhouse	1 396 839	4 100 000	4 097 078	2 700 239	193,3
construction nouvel axe Belfort - Dijon	–	–	–	–	n.d.
aménagements Vallorbe/Pontarlier - Dijon	-1 675 701	–	–	1 675 701	-100,0
aménagement du nœud de Genève	10 784 000	6 100 000	6 100 000	-4 684 000	-43,4
aménagements Bellegarde - Nurieux - Bourg-en-Bresse	–	6 110 000	6 110 000	6 110 000	n.d.
raccordement aéroport Bâle-Mulhouse	3 197	600 000	–	-3 197	-100,0
aménagements Bienne - Belfort	1 557 719	6 600 000	600 000	-957 719	-61,5
aménagements Berne - Neuchâtel - Pontarlier	10 090 000	26 300 000	26 300 000	16 210 000	160,7
aménagements Lausanne - Vallorbe	163 800	4 000 000	4 000 000	3 836 200	2342,0
aménagements Sargans - St-Margrethen	1 796 648	2 600 000	2 586 450	789 802	44,0
aménagements Saint-Gall - Constance	15 569 244	14 400 000	14 396 517	-1 172 727	-7,5
aménagements Zurich-Aéroport - Winterthur	3 759 000	1 500 000	1 500 000	-2 259 000	-60,1
Protection contre le bruit	87 263 764	85 000 000	79 025 872	-8 237 892	-9,4
Intérêts sur prêts	794 377	735 100	726 127	-68 250	-8,6
Intérêts sur les avances	156 751 189	149 467 900	138 369 513	-18 381 676	-11,7
Réévaluation de prêts à taux variable conditionnellement remboursables	838 480 429	951 920 000	994 345 135	155 864 706	18,6

n.d.: non disponible

Bilan

CHF	Compte 2014	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs.	%
Actif	48 555 000	50 335 000	1 780 000	3,7
Actif immobilisé	48 555 000	50 335 000	1 780 000	3,7
Prêts à taux variable conditionnellement remboursables	15 689 441 005	16 638 786 140	949 345 135	6,1
NLFA, axe du Loetschberg	2 131 460 281	2 086 460 281	-45 000 000	-2,1
NLFA, axe du St-Gothard	6 596 653 724	7 051 698 859	455 045 135	6,9
NLFA aménagements Saint-Gall - Arth-Goldau	30 400 000	35 700 000	5 300 000	17,4
NLFA, améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg	153 100 000	154 800 000	1 700 000	1,1
NLFA, améliorations apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard	280 000 000	399 500 000	119 500 000	42,7
Rail 2000, 1 ^{re} étape	5 734 427 000	5 765 527 000	31 100 000	0,5
mesures prévues à l'art. 4, let. a, LDIF	50 500 000	100 500 000	50 000 000	99,0
mesures prévues à l'art. 4, let. b, LDIF	320 600 000	587 200 000	266 600 000	83,2
mesures de compensation dans le trafic régional (art. 6 LDIF)	100 000	3 100 000	3 000 000	3000,0
corridor de 4 mètres	11 200 000	26 900 000	15 700 000	140,2
LGV, aménagements St-Gall - St-Margrethen	43 600 000	45 200 000	1 600 000	3,7
LGV, aménagements Bulach - Schaffhouse	114 800 000	118 400 000	3 600 000	3,1
LGV, aménagement du nœud de Genève	37 500 000	43 600 000	6 100 000	16,3
LGV, aménagements Bienne - Belfort	17 600 000	17 900 000	300 000	1,7
LGV aménagements Berne - Neuchâtel - Pontarlier	6 400 000	20 700 000	14 300 000	223,4
LGV, aménagements Lausanne - Vallorbe	700 000	4 500 000	3 800 000	542,9
LGV, aménagements Sargans - St-Margrethen	45 300 000	47 800 000	2 500 000	5,5
LGV, aménagements St-Gall - Constance	28 200 000	41 200 000	13 000 000	46,1
LGV, aménagements Zurich-Aéroport - Winterthour	86 900 000	88 100 000	1 200 000	1,4
Prêts remboursables	48 555 000	50 335 000	1 780 000	3,7
Rail 2000, 1 ^{re} étape	40 000 000	35 000 000	-5 000 000	-12,5
LGV, contrib. au financement préalable des aménagements Lindau - Geltendorf	8 555 000	15 335 000	6 780 000	79,3
Réévaluation de prêts à taux variable conditionnellement remboursables	-15 689 441 005	-16 638 786 140	-949 345 135	6,1
Passif	48 555 000	50 335 000	1 780 000	3,7
Capitaux de tiers	8 361 464 881	8 857 425 178	495 960 298	5,9
Prêts remboursables de la Confédération	48 555 000	50 335 000	1 780 000	3,7
Avances de la Confédération	8 312 909 881	8 807 090 178	494 180 298	5,9
Capital propre	-8 312 909 881	-8 807 090 178	-494 180 298	5,9
Perte reportée	-8 312 909 881	-8 807 090 178	-494 180 298	5,9

n.d.: non disponible

Projet

Arrêté fédéral II concernant les comptes du fonds pour les grands projets ferroviaires pour l'année 2015

du # juin 2016

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 8, al. 1, du règlement du fonds pour les grands projets
ferroviaires du 9 octobre 1998¹,
vu le message du Conseil fédéral du 23 mars 2016²,

arrête:

Art. 1

Les comptes du fonds pour les grands projets ferroviaires sont
approuvés pour l'année 2015 comme suit:

- a. le compte de résultats présente des prélèvements de
1 681 003 453 francs pour les projets et il se solde par
un défaut de financement de 494 180 298 francs,
couvert par des prêts de trésorerie;
- b. le bilan présente des avances de 8 807 090 178 francs.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

¹ RS 742.140

² Non publié dans la FF



Table des matières

	Page
2 Fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération, le réseau des routes nationales de même que pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques	19
21 Bases légales, structure et compétences	19
22 Fonctionnement du fonds d'infrastructure	20
23 Compte 2015	20
Arrêté fédéral III (projet)	25

21 Bases légales, structure et compétences

Le fonds d'infrastructure sert à financer l'achèvement du réseau des routes nationales et l'élimination des goulets d'étranglement ainsi que les contributions aux mesures en faveur du trafic d'agglomération et aux routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques. En 2015, plus de la moitié des prélèvements ont été consacrés à l'achèvement du réseau et un peu plus d'un quart aux mesures concernant le trafic d'agglomération. En raison du retard pris dans certains projets tant pour les routes nationales que pour le trafic d'agglomération, les crédits disponibles n'ont pas été entièrement utilisés.

Le fonds d'infrastructure, mis en vigueur le 1.1.2008, se fonde sur les art. 86, al. 3, et 173, al. 2, de la Constitution fédérale. La loi du 6.10.2006 sur le fonds d'infrastructure (LFINfr; RS 725.13) en règle les principes fondamentaux. L'arrêté fédéral du 4.10.2006 concernant le crédit d'ensemble pour le fonds d'infrastructure fixe, à l'art. 1, la répartition entre les différentes tâches. L'ordonnance concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire (OUMin; RS 725.116.21) énonce la procédure à suivre.

Le fonds d'infrastructure est juridiquement dépendant mais doté d'une comptabilité propre, composée d'un compte de résultats et d'un bilan. Il dispose par ailleurs d'un compte de liquidités permettant d'afficher son solde.

Le compte de résultats comprend:

- *les revenus*: il s'agit des apports au fonds, ainsi que de l'inscription à l'actif des routes nationales en construction et des prêts conditionnellement remboursables affectés à des projets ferroviaires dans le cadre du trafic d'agglomération;
- *les charges*: il s'agit des prélèvements servant au financement des tâches (achèvement du réseau, élimination des goulets d'étranglement, mesures dans les agglomérations et routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques) et des réévaluations concernant l'inscription à l'actif des tronçons de route nationale en construction et l'octroi de prêts conditionnellement remboursables pour des projets d'infrastructure ferroviaire dans le cadre du trafic d'agglomération (RER et lignes de tramway). Dans les prélèvements pour les routes nationales, une distinction est faite entre les parts portées à l'actif et celles qui ne le sont pas. La Confédération ne peut porter à l'actif les dépenses relatives à la construction des routes nationales que lorsqu'elle enregistre une entrée d'actifs correspondante. Ne peuvent ainsi pas être portées à l'actif les dépenses consacrées aux installations devenues propriété des cantons (par ex. ouvrages de protection contre les dangers naturels situés hors du périmètre des routes nationales, routes de raccordement entre les routes nationales et le réseau routier secondaire) et certaines autres dépenses (par ex. celles qui sont liées à un remaniement parcellaire, à des fouilles archéologiques, à des mesures de compensation écologique).

Le bilan se compose des éléments ci-après (postes principaux):

- *Actif circulant*: les moyens disponibles se composent essentiellement des créances sur la Confédération. Le fonds d'infrastructure n'a pas de disponibilités, étant donné que ses liquidités sont octroyées par la Confédération de manière continue et seulement en fonction des besoins effectifs.
- *Actif immobilisé*: il est composé des routes nationales en construction ainsi que des prêts destinés aux projets d'infrastructure ferroviaire dans les agglomérations portés à l'actif et réévalués.
- *Capitaux de tiers*: on y retrouve les engagements envers des tiers, les passifs de régularisation et les retenues de garantie, répartis entre engagements financiers à court et à long terme.
- *Capital propre*: il correspond au montant résiduel des actifs après déduction des capitaux de tiers.

En vertu de l'arrêté fédéral du 4.10.2006, l'Assemblée fédérale a approuvé un crédit d'engagement (crédit d'ensemble) de 20,8 milliards de francs pour le fonds d'infrastructure (indice 2005, sans renchérissement ni TVA). La part dudit crédit destinée à l'achèvement du réseau des routes nationales (8,5 mrd), à l'exécution de projets urgents et prêts à être réalisés en matière de trafic d'agglomération (2,6 mrd) et aux contributions pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques (800 mio) a été débloquée d'emblée. De plus, au moyen des arrêtés fédéraux du 21.9.2010 et du 16.9.2014, le Parlement a libéré des ressources destinées aux projets prêts à être réalisés du programme d'élimination des goulets d'étranglement sur les routes nationales et du programme en faveur du trafic d'agglomération.

Pendant la durée de vie du fonds, l'Assemblée fédérale approuve chaque année les comptes de celui-ci, ainsi que le budget et les prélèvements pour les diverses tâches. En outre, dans le cadre du budget de la Confédération, elle décide de l'apport annuel au fonds. Conformément à l'art. 9 LFINfr, le fonds ne peut s'endetter.

Le Conseil fédéral établit chaque année une planification des finances du fonds, qu'il présente au Parlement avec le budget ou dans le cadre du plan financier de la législature. Par ailleurs, il a la compétence d'accroître le crédit d'ensemble selon le renchérissement effectif et la TVA. Il a fait usage de cette prérogative pour la première fois le 4.12.2015: le crédit d'ensemble a été

augmenté de 1074 millions de francs au total pour tenir compte du renchérissement cumulé et de la TVA. Ce montant inclut également 45 millions à titre de compensation du déficit de ressources

cantonales provenant de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP). Ces prestations du fonds ont été utilisées entre 2008 et 2010 sur la base de l'art. 14, al. 2, LFIInfr.

22 Fonctionnement du fonds d'infrastructure

La Confédération puise dans le financement spécial pour la circulation routière et transfère les moyens nécessaires dans le fonds d'infrastructure, dont les ressources sont réparties comme suit conformément à la LFIInfr:

- Achèvement, en vertu de l'art. 197, ch. 3, Cst., du réseau des routes nationales décidé
- Élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales
- Investissements pour l'amélioration du trafic d'agglomération
- Contributions aux routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques

Depuis 2015, le fonds d'infrastructure est aussi alimenté par le produit des sanctions prises au titre de la réduction des émissions de CO₂ des voitures de tourisme.

L'utilisation des ressources est partiellement soumise à conditions. À titre de premier apport, la somme de 2,6 milliards de francs provenant du financement spécial pour la circulation

routière a été créditée au fonds d'infrastructure au moment de son introduction. Conformément à l'art. 2, al. 2, LFIInfr, ce premier apport ne peut être utilisé que pour l'achèvement du réseau des routes nationales, l'élimination des goulets d'étranglement et les contributions destinées aux routes principales. Cette condition vaut aussi pour l'apport extraordinaire de 850 millions que le Parlement a décidé d'octroyer en 2011 au fonds pour en améliorer les liquidités.

L'amélioration du trafic d'agglomération doit quant à elle être financée par les apports annuels.

En vertu de l'art. 2, al. 3, LFIInfr, les apports au fonds d'infrastructure sont définis de manière à ce que les tâches financées par le fonds et les autres tâches prévues à l'art. 86, al. 3, Cst., disposent de moyens suffisants.

Le fonds d'infrastructure est limité à 20 ans (art. 13 LFIInfr). Les ressources excédentaires seront reversées au financement spécial pour la circulation routière.

23 Compte 2015

Le compte de résultats 2015 du fonds d'infrastructure boucle avec un solde positif de 193 millions.

Les revenus, d'un montant de 1659 millions, se composent des éléments suivants:

En 2015, l'apport au fonds s'est monté à 999 millions, dont 7 millions provenaient du tout premier versement du produit des sanctions prises au titre de la réduction des émissions de CO₂ des voitures de tourisme. Certaines installations en construction dans le cadre de l'achèvement du réseau des routes nationales et de l'élimination des goulets d'étranglement ont pu être portées à l'actif respectivement à hauteur de 485 et 52 millions. Il en a été de même des prêts destinés aux projets d'agglomération urgents du trafic ferroviaire, d'un total de 83 millions, et des prêts destinés aux programmes pour le trafic d'agglomération, d'un montant de 40 millions. Par rapport à l'année précédente, les montants de ces prêts se sont inscrits respectivement en baisse de 28 millions et de 16 millions de francs.

Les charges se sont élevées à 1466 millions, dont 806 millions de prélèvements. Des dépenses de 493 millions, dont 8 millions ne peuvent pas être portés à l'actif, ont été réalisées pour l'achèvement du réseau des routes nationales, en particulier pour les projets-clés et les projets prioritaires suivants:

- A5 contournement de Bienne (branche est)
- A9 Sierre – Gampel – Brigue-Glis
- A16 frontière française – Porrentruy
- A16 Delémont – frontière JU/BE
- A16 Court – Tavannes
- A28 Prättigauer Strasse

Au moment de l'établissement du budget, le montant prévu pour l'achèvement du réseau s'élevait à 637 millions (sans prise en compte des recettes). À la suite du report de projets, les cantons ont sollicité durant l'exercice 2015 moins de moyens financiers que prévu, raison pour laquelle les dépenses ont été inférieures aux prévisions de 144 millions au total.

54 millions ont été dépensés dans le cadre de l'élimination des goulets d'étranglement, dont 2 millions ne peuvent être portés à l'actif. Ces ressources financières ont été utilisées essentiellement pour les travaux principaux d'élargissement à six voies du tronçon Härkingen – Wiggertal et pour l'aménagement du contournement nord de Zurich.

Par ailleurs, la planification d'autres projets d'élimination des goulets d'étranglement s'est poursuivie:

Compte de résultats

CHF	Compte 2014	Budget y c. suppléments 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014	
				val. abs.	%
Solde du compte de résultats	78 561 812	-197 876 900	193 429 926	114 868 114	146,2
Revenus	1 775 747 424	1 699 495 100	1 659 229 738	-116 517 686	-6,6
Apports	1 029 199 200	995 545 100	999 025 500	-30 173 700	-2,9
Apport annuel	1 029 199 200	992 245 100	992 245 100	-36 954 100	-3,6
Apport provenant de sanction appliquée aux voitures de tourisme dans cadre réduction CO ₂	–	3 300 000	6 780 400	6 780 400	n.d.
Inscription à l'actif des routes nationales en construction	583 437 656	703 950 000	537 042 229	-46 395 427	-8,0
Achèvement du réseau	525 347 683	605 150 000	484 732 691	-40 614 992	-7,7
Elimination des goulets d'étranglement	58 089 973	98 800 000	52 309 538	-5 780 435	-10,0
Inscription à l'actif de prêts rail conditionnellement remboursables	163 110 568	–	123 162 009	-39 948 559	-24,5
LU, doublement des voies et tracé en souterrain du chemin de fer de la «Zentralbahn»	–	–	-1 951 293	-1 951 293	n.d.
TI, raccordement ferroviaire Mendrisio-Varese (FMV)	8 100 000	–	1 522 768	-6 577 232	-81,2
GE, raccordement ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA)	99 128 542	–	83 084 218	-16 044 325	-16,2
Zurich: financement de la ligne transversale de Zurich (DML)	41 448 000	–	28 200 800	-13 247 200	-32,0
Zurich: 4 ^e extension partielle du RER de Zurich	8 756 848	–	–	-8 756 848	-100,0
Bienne: arrêt CFF à Boujean	1 100 000	–	–	-1 100 000	-100,0
Aareland: déplacement de l'arrêt Küngoldingen	–	–	621 164	621 164	n.d.
Soleure: déplacement de l'arrêt CFF Bellach	858 650	–	–	-858 650	-100,0
Soleure: nouvel arrêt Soleure Brühl Est	370 000	–	–	-370 000	-100,0
Schaffhouse: aménagement du RER, cadencement au quart d'heure (partie CFF)	690 672	–	1 289 390	598 718	86,7
St-Gall/Arbon-Rorschach: aménagement du RER SG, cadencement au quart d'heure (mesure A)	1 777 856	–	660 698	-1 117 158	-62,8
Mendrisiotto: arrêt du TILO à San Martino-Mendrisio	880 000	–	–	-880 000	-100,0
Genève: Amélioration de la capacité de la ligne RER Coppel – Genève (mesure partielle A), GE	–	–	4 000 000	4 000 000	n.d.
Genève: Amélioration de la capacité de la ligne RER Coppel – Genève (mesure partielle B), VD	–	–	2 500 000	2 500 000	n.d.
Winterthour: 4 ^e extension partielle du RER, 3 ^e étape	–	–	2 984 264	2 984 264	n.d.
Grand Genève: Amélioration accessibilité MD à la gare de Gland	–	–	250 000	250 000	n.d.
Charges	1 697 185 612	1 897 372 000	1 465 799 811	-231 385 801	-13,6
Prélèvements	950 637 388	1 193 422 000	805 595 574	-145 041 814	-15,3
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	740	–	–	-740	-100,0
Achèvement du réseau des routes nationales	547 035 934	637 000 000	492 533 545	-54 502 389	-10,0
porté à l'actif	525 347 683	605 150 000	484 732 691	-40 614 992	-7,7
non porté à l'actif	21 688 251	31 850 000	7 800 854	-13 887 398	-64,0
Elimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales	66 874 335	104 000 000	54 476 370	-12 397 964	-18,5
porté à l'actif	58 089 973	98 800 000	52 309 538	-5 780 435	-10,0
non porté à l'actif	8 784 361	5 200 000	2 166 832	-6 617 529	-75,3
Projets d'agglomération	120 800 262	250 000 000	114 302 616	-6 497 646	-5,4
Contributions à fonds perdu (route et rail)	64 918 236	250 000 000	73 796 300	8 878 064	13,7
Prêts (rail)	55 882 026	–	40 506 316	-15 375 710	-27,5
Projets urgents liés au trafic d'agglomération	170 190 117	156 000 000	97 861 042	-72 329 075	-42,5
Contributions à fonds perdu (route et rail)	59 102 140	156 000 000	15 205 349	-43 896 790	-74,3
Prêts (rail)	111 087 977	–	82 655 693	-28 432 285	-25,6
Routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques	45 736 000	46 422 000	46 422 000	686 000	1,5
Réévaluation résultant de l'inscription à l'actif des routes nationales en construction	583 437 656	703 950 000	537 042 229	-46 395 427	-8,0
Réévaluation de prêts rail conditionnellement remboursables	163 110 568	–	123 162 009	-39 948 559	-24,5

n.d.: non disponible

- VD suppression du goulet d'étranglement de Crissier
- BE élargissement à huit voies du tronçon Wankdorf – Schönbühl
- BE élargissement à six voies du tronçon Schönbühl – Kirchberg
- BE Wankdorf – contournement est de Muri
- LU contournement de la ville de Lucerne
- SO-BE élargissement à six voies du tronçon Luterbach – Härkingen
- BS tangente de la ville de Bâle
- ZH élargissement à quatre voies du tronçon Andelfingen – Winterthour Nord
- SH Schaffhouse Sud – Herblingen
- ZG élargissement à six voies du tronçon Blegi – Rütihof
- SG tunnel de Rosenberg, 3^e tube, R-BAU et ceinture

Des recettes avoisinant les 4 millions ont également été enregistrées en 2015 pour la construction des routes nationales (provenant notamment de la vente de parcelles résiduelles ne servant plus). Ces ressources ont pu être réallouées directement au crédit de dépenses correspondant du fonds par dérogation au principe du produit brut (comptabilisation nette). Des retenues de garantie prévues pour les travaux d'élimination des goulets d'étranglement ont été portées au bilan; elles se montent à environ 0,9 million de francs.

S'agissant du *trafic d'agglomération*, les dépenses ont été inférieures d'environ 194 millions de francs au montant budgété. Sur un total de 212 millions de francs, 98 millions ont servi au financement des projets d'agglomération urgents et 114 millions ont été affectés aux projets d'agglomération.

En raison du ralentissement de l'avancement des travaux et compte tenu du fait que certains décomptes finaux ne sont pas terminés, les dépenses engagées pour les projets ferroviaires urgents ont été inférieures au montant budgété (136 mio): elles se sont chiffrées à 92 millions, dont environ 87 millions ont été dédiés au raccordement ferroviaire CEVA. En 2015, les deux projets ci-après ont bénéficié de contributions:

- TI raccordement ferroviaire Mendrisio – Varese (FMV)*
- GE raccordement ferroviaire Cornavin – Annemasse (CEVA)*

*Financement (total ou partiel) par des prêts conditionnellement remboursables

6 millions de francs ont été dépensés pour les deux projets routiers urgents énumérés ci-dessous:

- SO désengorgement de la région d'Olten
- BL H2 Pratteln – Liestal

S'agissant des projets d'agglomération, 114 millions de francs ont été dépensés au total. Ces besoins moindres de 136 millions par rapport au budget (250 mio) sont dus aux retards dans la mise en route de projets et à la progression plus lente des travaux.

Les contributions aux investissements et les prêts destinés aux infrastructures ferroviaires dans le cadre des projets d'agglomération se sont élevés à 51 millions de francs. En 2015, les projets ci-après ont bénéficié de contributions importantes:

1^{re} génération

- Zurich: financement de la ligne transversale de Zurich (DML)*
- Schaffhouse: extension du RER de Schaffhouse, cadencement au quart d'heure*
- Genève: amélioration de la capacité de la ligne RER Coppet – Genève (mesure partielle A), GE*
- Genève: amélioration de la capacité de la ligne RER Coppet – Genève (mesure partielle B), VD*

2^e génération

- Winterthour: 4^e extension partielle du RER, 3^e étape*
- Ville de Zurich – Glattal: Zurich – réalisation de la liaison de tram Hardbrücke

*Financement (total ou partiel) par des prêts conditionnellement remboursables

Les contributions aux investissements destinées aux mesures de circulation routière et de mobilité douce dans le cadre des projets d'agglomération se sont chiffrées à 63 millions. En 2015, les projets ci-après ont bénéficié de contributions importantes:

1^{re} génération

- Zurich: mobilité douce dans le centre-ville, 2^e partie (traversée des voies, 2^e étape, part MD)
- Zurich: Quarz Prio A, 3^e partie (Birmendorferstrasse, 2^e étape)
- Berne: amélioration du trafic à Worb
- Thoune: contournement nord et adaptation de réseau, y c. mesures d'accompagnement, 1^{re} partie (contournement Thoune Nord et Bernstrasse)
- Lucerne: optimisation de la Seetalplatz
- Bâle: liaisons piétonnes et cyclables St. Johann-Park – Hunningue
- St-Gall / Arbon-Rorschach: désengorgement de la vieille ville et desserte du site Saurer WerkZwei
- St-Gall / Arbon-Rorschach: réaménagement de la place de la gare à St-Gall, 1^{re} partie (place de la gare, hors Kornhausplatz)
- Argovie Est: aménagement routier sur la Mellingerstrasse K268 à Baden
- Argovie Est: transformation de la Schulhausplatz à Baden (optimisation de la mobilité douce avec des adaptations dans le tunnel du Schlossberg et la construction d'un tunnel pour vélos)
- Genève: nouveau passage supérieur pour les piétons et les deux-roues à Sécheron

2^e génération

- AareLand: Aarburg, Oftringen, Zofingue: tronçon central de la Wiggertalstrasse entre ERZO et la Bernstrasse
- Obersee: désengorgement du centre de Lachen, 1^{re} partie (tronçon ouest et est)
- Argovie Est: axe de bus Est à Baden

Bilan

CHF	Compte	Compte	Ecart p. r. au C 2014	
	2014	2015	val. abs.	%
Actif	1 693 371 336	1 881 436 070	188 064 733	11,1
Actif circulant	1 693 371 336	1 881 436 070	188 064 733	11,1
Créances sur la Confédération	1 691 143 135	1 881 433 070	190 289 935	11,3
Créances sur des tiers	2 228 202	3 000	-2 225 202	-99,9
Actif immobilisé	-	-	-	-
Routes nationales en construction	2 863 105 895	3 400 148 124	537 042 229	18,8
Achèvement du réseau	2 781 006 776	3 265 739 467	484 732 691	17,4
Élimination des goulets d'étranglement	82 099 119	134 408 657	52 309 538	63,7
Prêts rail conditionnellement remboursables	1 160 052 362	1 283 214 370	123 162 009	10,6
LU, doublement des voies et tracé en souterrain du chemin de fer de la «Zentralbahn»	-	77 163 609	-1 951 293	-2,5
ZH, ligne transversale de Zurich (DML), RER, 1 ^{re} étape	373 502 775	373 502 775	-	-
BL, gare de Dornach Arlesheim/doublement de la voie à Stollenrain	7 209 806	7 209 806	-	-
VD, gare de Prilly-Malley, Réseau express vaudois (REV)	22 612 079	22 612 079	-	-
VD, aménagement requis par le réseau TL 2008	4 034 032	4 034 032	-	-
TI, raccordement ferroviaire Mendrisio-Varese (FMV)	42 827 600	44 350 368	1 522 768	3,6
GE, raccordement ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA)	-	457 082 167	83 084 218	22,2
Zurich: financement de la ligne transversale de Zurich (DML)	200 112 500	228 313 300	28 200 800	14,1
Zurich: 4 ^e extension partielle du RER de Zurich	25 854 060	25 854 060	-	-
Bienne: arrêt CFF à Boujean	-	2 977 180	-	-
Zoug: réseau RER: nouvel arrêt Sumpf	1 479 312	1 479 312	-	-
Aareland: déplacement de l'arrêt Küngoldingen	-	621 164	621 164	n.d.
Soleure: déplacement de l'arrêt CFF Bellach	-	2 402 722	-	-
Soleure: nouvel arrêt Soleure Brühl Est	-	2 486 880	-	-
Schaffhouse: aménagement du RER, cadencement au quart d'heure (partie CFF)	4 758 899	6 048 290	1 289 390	27,1
St-Gall/Arbon-Rorschach: aménagement du RER SG, cadencement au quart d'heure (mesure A)	14 496 968	15 157 666	660 698	4,6
Mendrisiotto: arrêt du TILO à San Martino-Mendrisio	2 184 698	2 184 698	-	-
Genève: Amélioration de la capacité de la ligne RER Coppet – Genève (mesure partielle A), GE	-	4 000 000	4 000 000	n.d.
Genève: Amélioration de la capacité de la ligne RER Coppet – Genève (mesure partielle B), VD	-	2 500 000	2 500 000	n.d.
Winterthour: 4 ^e extension partielle du RER, 3 ^e étape	-	2 984 264	2 984 264	n.d.
Grand Genève: Amélioration accessibilité MD à la gare de Gland	-	250 000	250 000	n.d.
Réévaluation des routes nationales en construction	-2 863 105 895	-3 400 148 124	-537 042 229	18,8
Réévaluation prêts rail conditionnellement remboursables	-1 160 052 362	-1 283 214 370	-123 162 009	10,6
Passif	1 693 371 336	1 881 436 070	188 064 733	11,1
Capitaux de tiers	14 175 725	8 810 532	-5 365 193	-37,8
Engagements envers des tiers	1 077 666	44 281	-1 033 385	-95,9
Autres comptes de régularisation passifs	12 533 976	7 870 477	-4 663 499	-37,2
Provisions pour prestations de garantie	-	895 774	331 691	58,8
Capital propre	1 679 195 611	1 872 625 537	193 429 926	11,5

n.d.: non disponible

Un montant forfaitaire de 46 millions est destiné aux *routes principales des régions de montagne et des régions périphériques*. Il est adapté chaque année en fonction du renchérissement (année de référence: 2005). Y ont droit les cantons qui, suivant la RPLP, bénéficient de la part préalable et ne forment pas une grande agglomération de plus de 100 000 habitants. Il s'agit des cantons suivants: Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald, Glaris, Fribourg, Soleure, Appenzell Rhodes-Intérieures, Appenzell Rhodes-Extérieures, Grisons, Valais, Neuchâtel, Jura. Les contributions sont fixées en fonction du kilométrage des routes.

Au 31.12.2015, le bilan du fonds d'infrastructure affiche un *actif circulant* de 1881 millions de francs. Il s'agit d'une part des créances vis-à-vis de la Confédération (1881 mio) et d'autre part

de celles vis-à-vis des cantons (3000 francs). Ces dernières résultent de l'achèvement du réseau des routes nationales.

L'*actif immobilisé*, qui se compose des routes nationales en construction (3400 mio) et des prêts conditionnellement remboursables destinés au trafic ferroviaire (1283 mio), est entièrement réévalué.

- Pour ce qui est des routes nationales en construction, le montant est en hausse de 537 millions par rapport à l'année précédente. Cette modification est imputable à l'augmentation des tronçons en cours de construction. Les parts financées par la Confédération avant la création du fonds ont déjà été reportées en tant qu'installations en construction dans le cadre du bilan d'ouverture le 1.1.2008.

Compte de liquidités

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs. %	
Apports au fonds	1 029,2	995,5	999,0	-30,2	-2,9
Apport annuel	1 029,2	992,2	992,2	-37,0	-3,6
Apport provenant de sanction appliquée aux voitures de tourisme dans cadre réduction CO ₂	–	3,3	6,8	6,8	n.d.
Prélèvements sur le fonds	950,6	1 193,4	805,6	-145,0	-15,3
Achèvement du réseau des routes nationales	547,0	637,0	492,5	-54,5	-10,0
Elimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales	66,9	104,0	54,5	-12,4	-18,5
Projets urgents liés au trafic d'agglomération	170,2	156,0	97,9	-72,3	-42,5
Projets d'agglomération	120,8	250,0	114,3	-6,5	-5,4
Routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques	45,7	46,4	46,4	0,7	1,5
Liquidités du fonds*	1 679,1	1 481,2	1 872,5	193,4	11,5

n.d.: non disponible

* Créances et engagements envers des tiers non compris

- Quant aux prêts conditionnellement remboursables destinés au trafic ferroviaire, l'écart de 123 millions par rapport à 2014 correspond aux prêts nouvellement octroyés en 2015.

Côté passif, les engagements envers des tiers se montent à 44 000 francs et les autres comptes de régularisation passifs à 8 millions. Il s'agit des factures cantonales liées à l'achèvement du réseau qui concernent l'année 2015, mais qui seront acquittées seulement en 2016. En outre, des retenues de garantie destinées à l'élimination des goulets d'étranglement ont été portées au bilan pour un montant de quelque 0,9 million de francs. Le capital propre s'élève à 1873 millions.

À la fin de l'exercice 2015, le fonds d'infrastructure dispose de 1873 millions de francs de liquidités. En raison de dépenses moindres, principalement dans le domaine du trafic d'agglomération, mais aussi dans celui des routes nationales, ce chiffre est en hausse d'environ 193 millions par rapport à l'année précédente et dépasse de 391 millions le montant budgétisé.

Projet

Arrêté fédéral III concernant les comptes du fonds d'infrastructure pour l'année 2015

du #.#.2016

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 12 de la loi du 6 octobre 2006 sur le fonds d'infrastructure¹,
vu le message du Conseil fédéral du 23 mars 2016²,

arrête:

Art. 1

Les comptes du fonds d'infrastructure sont approuvés pour l'année 2015 comme suit:

- a. le compte de résultats présente des prélèvements de 805 595 574 francs et boucle avec un solde positif de 193 429 926 francs. Celui-ci est reporté dans le capital propre;
- b. le total du bilan atteint 1 881 436 070 francs pour un capital propre de 1 872 625 537 francs.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

¹ RS 725.13

² Non publié dans la FF

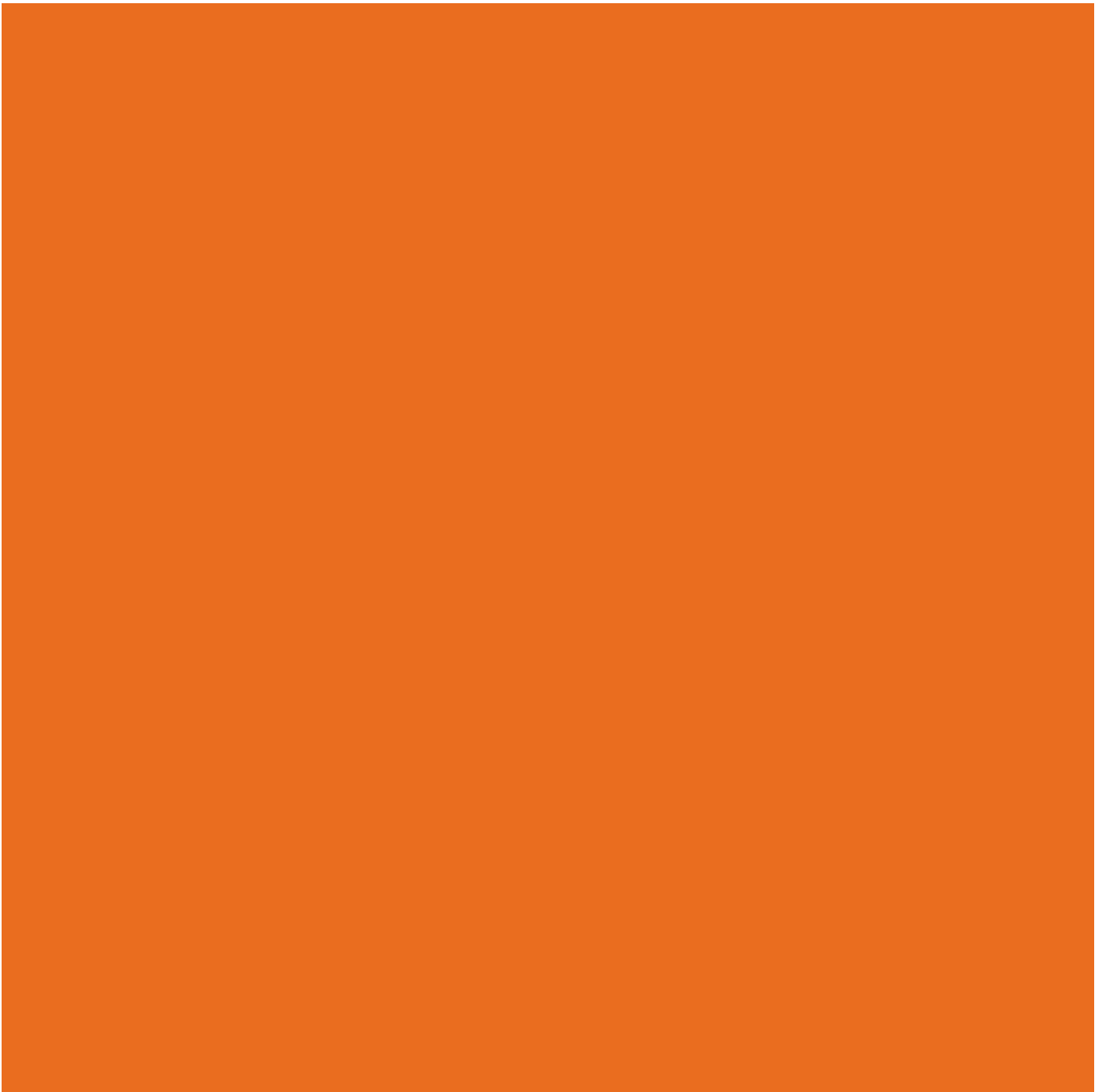


Table des matières

	Page
3 Régie fédérale des alcools	31
31 Portrait de la Régie fédérale des alcools	31
32 Révision totale de la loi sur l'alcool	31
33 Résultats du compte annuel	31
331 Compte de résultats de la Régie fédérale des alcools avec Alcosuisse	32
Compte de résultats de la Régie fédérale des alcools sans Alcosuisse	33
Personnel et organisation	34
Vente d'éthanol	34
Autres remarques sur le compte de résultats	34
Compte de résultats d'Alcosuisse	35
332 Répartition du bénéfice net	36
Répartition du bénéfice net 2015 de la RFA	36
Part du bénéfice net 2015 de la RFA revenant aux cantons	36
333 Investissements et actif immobilisé	36
334 Bilan de la RFA	37
Remarques sur le bilan	37
34 Révision du compte	38
Arrêté fédéral IV (projet)	39

S'élevant en 2015 à 247,6 millions, le bénéfice net de la Régie fédérale des alcools (RFA) est inférieur de 18,1 millions aux prévisions budgétaires et de 8,0 millions au montant inscrit au compte 2014. Cette baisse s'explique avant tout par une diminution des recettes fiscales. Le bénéfice net de la RFA revient à raison de 90 % à la Confédération, qui utilise le montant ainsi perçu pour financer l'AVS et l'AI. Les cantons reçoivent les 10 % restants, à savoir la dîme de l'alcool, qu'ils sont tenus d'affecter à la prévention et au traitement des problèmes liés à l'alcool et à d'autres substances engendrant la dépendance.

31 Portrait de la Régie fédérale des alcools

Unité administrative décentralisée du Département fédéral des finances, la RFA est chargée d'appliquer la législation sur l'alcool. En sa qualité d'autorité fiscale, elle contrôle tous les produits soumis à la loi sur l'alcool, à savoir l'ensemble des boissons spiritueuses, des vins doux et des vermouths ainsi que l'éthanol à haut degré et les produits qui en contiennent, les arômes, etc. Les produits fermentés classiques tels que la bière et le vin sont exclus du champ d'application de la loi sur l'alcool.

L'art. 105 de la Constitution dispose que la Confédération doit tenir compte en particulier des effets nocifs de la consommation d'alcool. Sur cette base, la RFA applique des dispositions visant à réglementer le marché.

32 Révision totale de la loi sur l'alcool

Le 17.12.2015, le Parlement a classé le projet de révision totale de la loi sur l'alcool. Celui-ci prévoyait la suppression des monopoles de l'alcool, une simplification considérable des systèmes d'imposition et de contrôle applicables aux boissons spiritueuses ainsi que le retrait de la Confédération du marché de l'éthanol pour ce qui est de l'importation, du commerce et de la vente de ce produit. Il prévoyait également l'intégration de la RFA dans

l'Administration fédérale des douanes (AFD) et la privatisation totale d'Alcosuisse, le centre de profit de la régie. Les travaux préparatoires ont été menés parallèlement à la procédure législative, et ce jusqu'à la décision finale du Parlement. Désormais, la réorganisation de la RFA se poursuivra dans le cadre d'une révision partielle de la loi sur l'alcool.

33 Résultats du compte annuel

Inférieurs de 6,0 millions au résultat du compte 2014 et de 18,6 millions aux prévisions budgétaires, les revenus globaux de la RFA ont atteint 282,9 millions en 2015.

S'élevant à 247,6 millions, le bénéfice net de la RFA pour l'exercice 2015 est inférieur de quelque 18,1 millions au montant budgétisé et de 8,0 millions au montant inscrit au compte de l'année précédente. En raison des fluctuations des récoltes et de la mauvaise conjoncture, les recettes fiscales diminuent de 17,2 millions par rapport aux prévisions budgétaires et de 5,3 millions par rapport aux recettes enregistrées en 2014.

331 Compte de résultats de la Régie fédérale des alcools avec Alcosuisse

CHF	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014	
				val. abs.	%
Total des charges	33 313 391	35 750 000	35 308 471	1 995 080	6,0
4 Charges de personnel	19 902 810	20 445 000	19 712 469	- 190 341	-1,0
40 Rétribution du personnel	15 666 328	16 031 000	15 553 736	- 112 592	-0,7
41 Cotisations aux assurances sociales	962 883	958 000	959 360	- 3 523	-0,4
42 Cotisations aux assurances du personnel	2 356 130	2 259 000	2 222 726	- 133 404	-5,7
43 Cotisations à l'assurance-maladie et accidents	71 522	70 000	104 717	33 195	46,4
44 Cotisations à la caisse de compensation pour allocations familiales	220 764	207 000	220 045	- 719	-0,3
45 Recrutement du personnel	23 397	10 000	18 970	- 4 427	-18,9
46 Formation et perfectionnement	85 557	200 000	95 497	9 940	11,6
47 Remboursement des frais	453 771	626 000	460 787	7 016	1,5
48 Autres charges de personnel	62 458	84 000	68 012	5 554	8,9
49 Personnel auxiliaire	-	-	8 619	8 619	n.d.
5 Charges de biens et services distinctes	11 137 838	12 980 000	13 336 052	2 198 214	19,7
51 Entretien, réparations, remplacements, leasing	2 073 231	2 440 000	2 107 019	33 788	1,6
52 Eau, énergie, matériel d'exploitation	272 826	339 000	286 301	13 475	4,9
53 Charges administratives	471 688	663 000	502 061	30 373	6,4
54 Charges informatiques	1 546 215	2 047 000	1 775 824	229 609	14,8
55 Prestations de service distinctes et honoraires	1 395 285	1 915 000	1 441 668	46 383	3,3
56 Autres charges de biens et services	1 389 002	2 015 000	2 208 335	819 333	59,0
57 Pertes sur débiteurs	- 7 616	76 000	164 730	172 346	2262,9
59 Amortissements relevant du droit commercial	3 997 207	3 485 000	4 850 114	852 907	21,3
6 Prévention de l'alcoolisme (art. 43a Lalc)	2 272 743	2 325 000	2 259 950	- 12 793	-0,6
Total des revenus	288 951 233	301 514 000	282 937 894	-6 013 339	-2,1
7 Revenus	288 746 242	301 335 000	282 723 339	-6 022 903	-2,1
70 Vente d'éthanol	49 755 815	49 724 000	43 718 873	-6 036 942	-12,1
30 Charges de marchandises (éthanol)	-39 570 217	-41 464 000	-33 564 506	6 005 711	15,2
71 Emoluments	745 029	629 000	631 117	- 113 912	-15,3
72 Remboursements	-5 501 061	-6 225 000	-4 824 958	676 103	12,3
73 Frais de transport à la vente	-2 534 714	-2 612 000	-2 557 214	- 22 500	-0,9
74 Autres compensations	360 466	423 000	325 245	- 35 221	-9,8
75 Revenus des actifs	850 039	1 335 000	62 307	- 787 732	-92,7
76 Recettes fiscales	283 151 720	295 150 000	277 903 947	-5 247 773	-1,9
77 Vente et location de récipients pour le transport de l'alcool	3 707 510	4 238 000	3 684 596	- 22 914	-0,6
79 Autres revenus	-2 218 345	137 000	-2 656 068	- 437 723	-19,7
8 Résultat hors exploitation	204 991	179 000	214 555	9 564	4,7
82 Résultat immobilier	204 991	179 000	214 555	9 564	4,7
Bénéfice net	255 637 842	265 764 000	247 629 423	-8 008 419	-3,1

n.d.: non disponible

Compte de résultats de la Régie fédérale des alcools sans Alcosuisse

CHF	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs. %	
Total des charges	24 776 962	26 100 000	26 286 033	1 509 071	6,1
4 Charges de personnel	15 083 940	15 462 000	14 697 957	- 385 983	-2,6
40 Rétribution du personnel	11 754 948	11 957 000	11 473 813	- 281 135	-2,4
41 Cotisations aux assurances sociales	720 973	736 000	710 798	- 10 175	-1,4
42 Cotisations aux assurances du personnel	1 841 816	1 783 000	1 713 673	- 128 143	-7,0
43 Cotisations à l'assurance-maladie et accidents	54 701	53 000	77 053	22 352	40,9
44 Cotisations à la caisse de compensation pour allocations familiales	157 311	148 000	155 136	- 2 175	-1,4
45 Recrutement du personnel	14 660	5 000	5 489	- 9 171	-62,6
46 Formation et perfectionnement	67 260	160 000	75 052	7 792	11,6
47 Remboursement des frais	414 399	541 000	421 438	7 039	1,7
48 Autres charges de personnel	57 872	79 000	56 886	- 986	-1,7
49 Personnel auxiliaire	-	-	8 619	8 619	n.d.
5 Charges de biens et services distinctes	7 420 279	8 313 000	9 328 126	1 907 847	25,7
51 Entretien, réparations, remplacements, leasing	472 845	573 000	509 823	36 978	7,8
52 Eau, énergie, matériel d'exploitation	112 196	124 000	118 354	6 158	5,5
53 Charges administratives	409 600	565 000	434 107	24 507	6,0
54 Charges informatiques	1 500 654	1 715 000	1 676 795	176 141	11,7
55 Prestations de service distinctes et honoraires	1 254 507	1 555 000	1 102 715	- 151 792	-12,1
56 Autres charges de biens et services	895 729	1 344 000	1 805 138	909 409	101,5
57 Pertes sur débiteurs	- 6 850	66 000	164 540	171 390	2502,0
59 Amortissements relevant du droit commercial	2 781 598	2 371 000	3 516 654	735 056	26,4
6 Prévention de l'alcoolisme (art. 43a Lalc)	2 272 743	2 325 000	2 259 950	- 12 793	-0,6
Total des revenus	280 414 804	291 864 000	273 915 456	-6 499 348	-2,3
7 Revenus	280 209 813	291 685 000	273 700 901	-6 508 912	-2,3
71 Emoluments	685 379	549 000	572 917	- 112 462	-16,4
72 Remboursements	-5 501 061	-6 225 000	-4 824 958	676 103	12,3
74 Autres compensations	360 466	423 000	325 245	- 35 221	-9,8
75 Revenus des actifs	850 039	1 335 000	62 307	- 787 732	-92,7
76 Recettes fiscales	283 151 720	295 150 000	277 903 947	-5 247 773	-1,9
79 Autres revenus	26 279	- 103 000	6 678	- 19 601	-74,6
Contribution de couverture d'Alcosuisse	636 991	556 000	- 345 235	- 982 226	-154,2
8 Résultat hors exploitation	204 991	179 000	214 555	9 564	4,7
82 Résultat immobilier	204 991	179 000	214 555	9 564	4,7
Bénéfice net	255 637 842	265 764 000	247 629 423	-8 008 419	-3,1

n.d.: non disponible

Personnel et organisation

En 2015, la RFA disposait de 132 postes à plein temps, soit autant qu'en 2014. Ce chiffre comprend les postes des préposés des offices de surveillance des distilleries employés à titre accessoire. Outre le personnel de l'administration centrale de Berne, la RFA emploie des personnes au Service extérieur et dans les exploitations du centre de profit Alcosuisse, situées à Delémont (JU) et à Schachen (LU). Tous ses collaborateurs sont soumis à la loi sur le personnel de la Confédération et assurés auprès de la Caisse fédérale de pensions (PUBLICA). De plus, la RFA forme trois apprentis de commerce.

Vente d'éthanol

Alcosuisse, le centre de profit de la RFA, exerce le monopole que la Confédération détient sur l'importation d'éthanol. Il importe et vend ainsi l'éthanol à haut degré nécessaire à l'industrie. Il est géré selon les principes de l'économie d'entreprise, à savoir la définition des objectifs, le mandat de prestations et l'enveloppe budgétaire. Ces principes lui confèrent l'autonomie dont il a besoin pour prendre une part active au marché de l'éthanol. En 2015, Alcosuisse a écoulé 38,8 millions de kilogrammes d'éthanol (dénaturants compris) sur le marché suisse. Les réserves sur les stocks d'éthanol ayant été réduites de 0,5 million, les comptes du centre de profit présentent en 2015 une contribution de couverture légèrement négative (- 0,3 mio; hors intérêts théoriques, imputations internes et indemnisation de tâches relevant de la souveraineté de l'Etat).

Autres remarques sur le compte de résultats

• ad 4 Charges de personnel

Les charges de personnel sont inférieures de 0,2 million à celles qui ont été inscrites au compte de l'année précédente et de 0,7 million aux prévisions budgétaires. Cette évolution est due d'une part à la retenue dont la RFA a fait preuve en matière de recrutement en raison des incertitudes liées au processus de réforme et, d'autre part, au remplacement de collaborateurs qui sont partis à la retraite par des employés plus jeunes.

• ad 51 Entretien, réparations, remplacements, leasing

La diminution des coûts liés à l'entretien des immeubles est la raison principale pour laquelle les dépenses sont inférieures de 0,3 million aux prévisions budgétaires et se sont stabilisées par rapport au montant figurant dans le compte de l'année précédente.

• ad 54 Charges informatiques

Inférieures de 0,3 million aux prévisions budgétaires et supérieures de 0,2 million au montant inscrit au compte 2014, les charges informatiques résultent principalement des préparatifs liés à la mise en œuvre de la législation révisée sur l'alcool et à l'intégration de la RFA dans l'AFD. Celle-ci nécessite une adaptation progressive des services informatiques de la régie aux normes de la Confédération.

• ad 55 Prestations de service distinctes et honoraires

Les dépenses relatives aux prestations de service et aux honoraires sont pratiquement identiques au résultat de l'exercice précédent et inférieures de 0,5 million au montant budgétisé. En raison des incertitudes entourant le processus politique relatif à la révision totale de la loi sur l'alcool, la RFA a moins souvent fait appel à des prestataires de services externes.

• ad 56 Autres charges de biens et services

Les autres charges de biens et services dépassent de 0,2 million les prévisions budgétaires. D'une part, une provision de 0,9 million a été constituée en vue d'un éventuel assainissement du sol de l'exploitation de Schachen. D'autre part, la baisse des investissements (sans Alcosuisse) et des charges de biens et services a fait diminuer le montant de l'impôt préalable (TVA) perçu sur les prestations à double affectation. Si Alcosuisse peut déduire l'intégralité de cet impôt de ses acquisitions, ce n'est pas le cas de la RFA. Pour les acquisitions destinées à la RFA et à son centre de profit (par ex. matériel informatique), seul l'impôt préalable concernant la part d'Alcosuisse peut être déduit. Le reste grève le poste «Autres charges de biens et services».

• ad 57 Pertes sur débiteurs

Les réévaluations des créances dues aux recettes fiscales en suspens augmentent d'environ 0,2 million par rapport à l'année précédente, car un plus grand nombre de débiteurs ont fait faillite en 2015.

• ad 59 Amortissements relevant du droit commercial

L'amortissement non planifié de 2,1 millions tient au fait que le projet de plateforme informatique dédiée aux impôts à la consommation a été interrompu au milieu du mois d'avril 2015. Les résultats obtenus dans le cadre de ce projet seront utilisés dans le programme de l'AFD concernant les principes de conduite des affaires, l'architecture informatique et la feuille de route. Les systèmes informatiques de la RFA et de l'AFD qui auraient dû être remplacés par la plateforme précitée seront maintenus provisoirement.

• ad 6 Prévention de l'alcoolisme

La RFA soutient des organisations et institutions qui se consacrent à la prévention de l'alcoolisme sur le plan suisse ou intercantonal. Elle accorde des contributions financières à des projets de prévention non seulement sur la base de son mandat légal, mais également par l'intermédiaire du Programme National Alcool (financement de projets nationaux, conclusion de contrats de prestations avec des organisations non gouvernementales). Durant l'exercice sous revue, tous les projets de prévention ont pu être réalisés dans les limites des fonds inscrits au budget.

• ad 72 Remboursements

Les remboursements de redevances fiscales sont inférieurs de 0,7 million au montant enregistré l'année précédente et de 1,4 million au montant budgétisé. La diminution des dépenses repose à la fois sur la baisse générale des exportations et sur le cours élevé du franc suisse.

- ad 75 Revenus des actifs
Les revenus des actifs diminuent de 0,8 million par rapport à l'exercice comptable 2014 et de 1,3 million par rapport aux prévisions budgétaires. Bien qu'ils ne rémunèrent plus les avoirs, les prestataires de services financiers de la RFA renoncent pour le moment à introduire des taux d'intérêts négatifs.
- ad 77 Vente et location de récipients pour le transport de l'alcool
Les recettes sont pratiquement identiques au montant inscrit au compte de l'année précédente, mais inférieures de 0,6 million aux prévisions budgétaires. Cette baisse est principalement due à un recul des ventes et locations de récipients servant au transport de l'alcool.

- ad 79 Autres revenus
Alcosuisse a baissé les prix de vente de l'éthanol immédiatement après l'abandon du taux plancher du franc par rapport à l'euro. Cette mesure a entraîné des réévaluations de stocks de l'ordre de 3 millions. Les charges dépassent ainsi de 2,5 millions le montant budgétisé et reculent de 0,4 million par rapport au résultat de l'exercice comptable 2014, durant lequel une modification des prix de référence avait également été enregistrée (1,7 mio). Les différences de stocks dues aux fermetures des réservoirs, les variations des prix de référence, les préparations à base d'éthanol et la constitution de réserves pour les investissements d'Alcosuisse sont comptabilisées dans le présent groupe de comptes.

Compte de résultats d'Alcosuisse

CHF	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs. %	
Total des charges	8 536 429	9 650 000	9 022 438	486 009	5,7
4 Charges de personnel	4 818 870	4 983 000	5 014 512	195 642	4,1
40 Rétribution du personnel	3 911 380	4 074 000	4 079 923	168 543	4,3
41 Cotisations aux assurances sociales	241 910	222 000	248 562	6 652	2,7
42 Cotisations aux assurances du personnel	514 314	476 000	509 053	- 5 261	-1,0
43 Cotisations à l'assurance-maladie et accidents	16 821	17 000	27 664	10 843	64,5
44 Cotisations à la caisse de compensation pour allocations familiales	63 453	59 000	64 909	1 456	2,3
45 Recrutement du personnel	8 737	5 000	13 481	4 744	54,3
46 Formation et perfectionnement	18 297	40 000	20 445	2 148	11,7
47 Remboursement des frais	39 372	85 000	39 349	- 23	-0,1
48 Autres charges de personnel	4 586	5 000	11 126	6 540	142,6
49 Personnel auxiliaire	-	-	-	-	n.d.
5 Charges de biens et services distinctes	3 717 559	4 667 000	4 007 926	290 367	7,8
51 Entretien, réparations, remplacements, leasing	1 600 386	1 867 000	1 597 196	- 3 190	-0,2
52 Eau, énergie, matériel d'exploitation	160 630	215 000	167 947	7 317	4,6
53 Charges administratives	62 088	98 000	67 954	5 866	9,4
54 Charges informatiques	45 561	332 000	99 029	53 468	117,4
55 Prestations de service distinctes et honoraires	140 778	360 000	338 953	198 175	140,8
56 Autres charges de biens et services	493 273	671 000	403 197	- 90 076	-18,3
57 Pertes sur débiteurs	- 766	10 000	190	956	124,8
59 Amortissements relevant du droit commercial	1 215 609	1 114 000	1 333 460	117 851	9,7
Total des revenus	9 173 420	10 206 000	8 677 203	- 496 217	-5,4
7 Revenus	9 173 420	10 206 000	8 677 203	- 496 217	-5,4
70 Vente d'éthanol	49 755 815	49 724 000	43 718 873	-6 036 942	-12,1
30 Charges de marchandises (éthanol)	-39 570 217	-41 464 000	-33 564 506	6 005 711	15,2
71 Emoluments	59 650	80 000	58 200	- 1 450	-2,4
73 Frais de transport à la vente	-2 534 714	-2 612 000	-2 557 214	- 22 500	-0,9
77 Vente et location de récipients pour le transport de l'alcool	3 707 510	4 238 000	3 684 596	- 22 914	-0,6
79 Autres revenus	-2 244 624	240 000	-2 662 746	- 418 122	-18,6
Contribution de couverture	636 991	556 000	- 345 235	- 982 226	-154,2

n.d.: non disponible

332 Répartition du bénéfice net

En vertu de l'art. 131 de la Constitution, le produit net de l'impôt sur les boissons distillées (222,8 mio) est versé à raison de 90% à la Confédération, au profit de l'AVS et de l'AI, et à raison de 10% aux cantons (dîme de l'alcool). Ces derniers doivent utiliser ces fonds, qui se sont élevés à 24,8 millions en 2015, pour combattre les causes et les effets de l'abus de substances engendrant la dépendance.

Répartition du bénéfice net 2015 de la RFA

Parts de la Confédération et des cantons

	en %	CHF
Confédération	90	222 866 481
Cantons	10	24 762 942
	100	247 629 423

Part du bénéfice net 2015 de la RFA revenant aux cantons

	Population	Part du bénéfice net en CHF (art. 44 de la loi sur l'alcool)
Zurich	1 446 354	4 347 831
Berne	1 009 418	3 034 374
Lucerne	394 604	1 186 205
Uri	36 008	108 242
Schwyz	152 759	459 203
Obwald	36 834	110 725
Nidwald	42 080	126 495
Glaris	39 794	119 623
Zoug	120 089	360 995
Fribourg	303 377	911 970
Soleure	263 719	792 756
Bâle-Ville	190 580	572 896
Bâle-Campagne	281 301	845 609
Schaffhouse	79 417	238 733
Appenzell Rh.-Ext.	54 064	162 520
Appenzell Rh.-Int.	15 854	47 658
Saint-Gall	495 824	1 490 478
Grisons	195 886	588 846
Argovie	645 277	1 939 743
Thurgovie	263 733	792 798
Tessin	350 363	1 053 213
Vaud	761 446	2 288 955
Valais	331 763	997 300
Neuchâtel	177 327	533 056
Genève	477 385	1 435 049
Jura	72 410	217 669
Total	8 237 666	24 762 942

333 Investissements et actif immobilisé

La RFA tient un compte des investissements dans lequel elle inscrit les dépenses de plus-value pour les constructions, équipements d'exploitation, véhicules et récipients pour le transport de l'alcool. Les investissements sont portés à ce compte à leur valeur d'acquisition, puis amortis dans le compte de résultats selon les principes de l'économie d'entreprise.

Le budget prévoyait des investissements d'un montant de 5,7 millions. Dans les faits, ceux-ci se sont élevés à 1,8 million, dont 1,5 million pour le domaine informatique (plateforme dédiée aux impôts à la consommation, remplacement des appareils équipant les postes de travail, logiciel de gestion de projets) et

0,3 million pour les installations d'Alcosuisse (protection contre les chutes, station de remplissage, protection contre les incendies, voie de raccordement au réseau ferroviaire, immobilisations incorporelles, etc.). S'élevant à 3,9 millions, les investissements non effectués sont principalement dus à l'abandon du projet de plateforme informatique dédiée aux impôts à la consommation. L'amortissement de l'ensemble des immobilisations dans le compte de résultats atteint 4,9 millions (voir poste 59). En outre, un progiciel de gestion intégrée (ERP) destiné à Alcosuisse a été porté à l'actif (0,4 mio). Les amortissements ont été entièrement financés au moyen des réserves du centre de profit.

334 Bilan de la RFA

CHF	31.12.2014	31.12.2015	Ecart p. r. à 2014	
			val. abs.	%
Actif				
Actif circulant	320 846 850	318 593 725	-2 253 125	-0,7
Liquidités	17 988 927	13 034 194	-4 954 733	-27,5
Compte courant de la Confédération	256 752 825	267 417 290	10 664 465	4,2
Créances sur des tiers	19 876 918	18 736 885	-1 140 033	-5,7
Actif transitoire	6 817 158	7 423 552	606 394	8,9
Stocks	19 411 022	11 981 804	-7 429 218	-38,3
Actif immobilisé	9 231 992	6 205 783	-3 026 209	-32,8
Biens d'investissement	9 131 992	6 105 783	-3 026 209	-33,1
Participations dans Alcosuisse SA	100 000	100 000	-	0,0
Total du bilan	330 078 842	324 799 508	-5 279 334	-1,6
Passif				
Capitaux de tiers	8 687 046	11 856 835	3 169 789	36,5
Engagements courants	4 742 810	8 201 097	3 458 287	72,9
Passif transitoire	3 349 236	2 288 738	-1 060 498	-31,7
Provisions	595 000	1 367 000	772 000	129,7
Capital propre	321 391 796	312 942 673	-8 449 123	-2,6
Fonds d'exploitation de la RFA	62 024 973	62 024 973	-	0,0
Réserves	3 728 981	3 288 277	- 440 704	-11,8
Bénéfice net	255 637 842	247 629 423	-8 008 419	-3,1
Total du bilan	330 078 842	324 799 508	-5 279 334	-1,6

Remarques sur le bilan

- **Liquidités**
Les liquidités, fonds du compte courant de la Confédération compris, ont augmenté de 5,7 millions en 2015.
- **Créances sur des tiers**
Les créances sur la Confédération s'élèvent à 3,9 millions. Les créances sur des tiers comprennent des réévaluations de 0,5 million.
- **Stocks**
La valeur des stocks d'éthanol est déterminée sur la base de prix de référence, qui correspondent en principe aux prix de revient. Une réserve a été constituée pour couvrir les pertes dues à l'entreposage d'éthanol (conformément à l'art. 3a, al. 2, de l'ordonnance concernant la gestion financière et le compte de la RFA). S'élevant à 1,1 million au total (contre 1,6 million en 2014), les réserves sur les stocks d'éthanol ont été réduites de 0,5 million en 2015.
- **Biens d'investissement**
La valeur d'acquisition de l'ensemble des biens d'investissement s'élève à 91,8 millions, tandis que les amortissements cumulés atteignent 85,7 millions. La différence de 6,1 millions correspond à la valeur comptable.
- **Immeubles situés à la Länggassstrasse à Berne**
La RFA est propriétaire de deux bâtiments administratifs à Berne, à savoir un bâtiment de style Art Nouveau situé à la Länggassstrasse 31 et un bâtiment plus récent situé à la Länggassstrasse 35 et 37. Ces deux immeubles figurent dans l'inventaire des monuments historiques. Des mesures d'assainissement d'un montant global d'environ 23 millions sont nécessaires pour réparer les défauts parfois considérables que présente l'enveloppe du bâtiment le plus récent. La valeur comptable de ce bâtiment est de 0,6 million et celle du bâtiment Art Nouveau de 0,1 million. Les deux immeubles de la RFA sont complètement amortis. Réévalués le 31 décembre 2013 sur recommandation du Contrôle fédéral des finances (CDF), ils ont une valeur vénale de 22 millions (bâtiment le plus récent) et de 8,6 millions (bâtiment Art Nouveau).
- **Participations dans alcosuisse sa**
La création d'alcosuisse sa a permis de protéger le nom du centre de profit. L'entreprise alcosuisse sa n'exerce aucune activité.
- **Engagements courants**
Les engagements envers la Confédération s'élèvent à 5,0 millions. La dette envers PUBLICA est de 0,4 million. La RFA doit encore honorer d'autres engagements envers les CFF, Swisscom et la Poste.

- Provisions
Une provision de 0,9 million (voir poste 56) a été constituée en vue d'un éventuel assainissement du sol de l'exploitation de Schachen. La provision constituée pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires du personnel de la RFA a pu être réduite de 117 000 francs, passant ainsi à 450 000 francs. La provision disponible pour les cas juridiques susceptibles d'entraîner des coûts est passée de 28 000 à 17 000 francs.
- Fonds d'exploitation de la RFA
Le fonds d'exploitation de la RFA s'élève toujours à 62 millions.
- Réserves
Aucune réserve supplémentaire n'a été constituée en 2015 pour garantir les investissements d'Alcosuisse (conformément à l'art. 3a, al. 3, de l'ordonnance concernant la gestion financière et le compte de la RFA). Des acquisitions d'un montant total de 0,4 million ont été effectuées durant l'exercice 2015 (ERP d'Alcosuisse, etc.) et financées au moyen des réserves.
- Sûretés fournies par des tiers
Un montant de 53,9 millions est enregistré au titre des sûretés (cautionnements, garanties bancaires, cautions en liquide, titres ou bonifications) que les entrepôts fiscaux et entrepôts sous scellés doivent fournir pour couvrir les redevances fiscales en suspens.
- Valeur d'assurance
La valeur d'assurance des immeubles de la RFA s'élève à 60,0 millions. Une assurance responsabilité civile, une assurance de choses et une assurance immobilier ont été contractées pour Alcosuisse, réduisant ainsi les risques encourus par la Confédération.

34 Révision du compte

Le CDF a révisé le compte 2015 et en recommande l'approbation.

Projet

Arrêté fédéral IV concernant les comptes de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2015

du # juin 2016

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 71 de la loi fédérale du 21 juin 1932 sur l'alcool¹,
vu le message du Conseil fédéral du 23 mars 2016²,

arrête:

Art. 1

Les comptes de la Régie fédérale des alcools pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 sont approuvés.

Le bénéfice net de 247 629 423 francs est réparti comme suit:

- Part de la Confédération en faveur de l'AVS / AI 222 866 481 francs
- Part des cantons en faveur de la lutte contre les causes et les effets de l'abus de substances engendrant la dépendance 24 762 942 francs

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

¹ RS 680

² Non publié dans la FF

